

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 279-2016

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 25 avril 2016, le règlement numéro 279-2016 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié;

QUE le règlement numéro 279-2016 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 11 mai 2016;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 279-2016 est entré en vigueur le 12 mai 2016 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 13^e JOUR DE MAI DEUX MILLE SEIZE.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 mai 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 13 mai 2016.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA